



Assurance qualité pour la pose de panneaux solaire (Photovoltaïques ou/et thermique)

AQ 1, selon la directive de protection incendie AEAI 11-15 concept standard

Commune de Conthey

Parcelle (s) N° Plan(s) N°

Requérant :

Domicile :

Définition de l'objet / Convention d'utilisation (affectation précise) :
.....

MESURES DE SECURITE

- Un interrupteur "sapeurs-pompiers" sera placé si l'état de la technique le demande.
- Les exigences de sécurité indiquée par l'AVMR seront respectées, notamment le fait que les panneaux n'obstrueront pas les exutoires de fumée et seront placés à une distance minimum de 60 cm. La largeur des accès aux cheminées sera de 60 cm et l'espace libre sur le pourtour du conduit de fumée sera aussi de 60 cm.
- Les exigences de l'AEAI seront respectées et plus précisément le guide de protection incendie 2001-15 Capteurs et panneaux solaires.
- L'état de la technique SwissSolar sera respecté.
- Les exigences de la NIBT seront, entre autres, respectées.
- Les exigences du fabricant et/ou du fournisseur seront prises en compte (éléments, branchement électrique, emplacement, etc.).

Données techniques:

Puissance de l'installation en kWc :

Surface des panneaux à poser en m2 :

Les soussignés attestent que les éléments mentionnés ci-dessus seront intégralement respectés.

La norme et les directives de protection incendie de l'AEAI seront respectées.

Lors de l'annonce de la fin des travaux veuillez nous transmettre TOUS les documents en rapport avec l'(les) objet(s) contrôlé(s) (déclaration de conformité, homologation, attestation, OIBT, etc.).

Lieu et date :

Le

Le projecteur : (coordonnées complètes)
RAQ.

Le propriétaire :

Signature :

Signature